

CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE DU PAYS D'AIX 2015 - 2020

**Livret 5 : L'implication des parties signataires dans la mise
en œuvre du Contrat de Ville**

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du Contrat de Ville, l'ensemble des parties-signataires ont défini leur implication et leurs priorités en matière d'intervention, en lien avec leurs champs de compétences respectifs.

La Communauté du Pays d'Aix	4
L'Etat et ses services	5
La Ville d'Aix-en-Provence	5
La Ville de Gardanne	7
La Ville de Pertuis	8
La Ville de Vitrolles	9
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	11
Le Conseil départemental du Vaucluse	11
La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	11
Le Rectorat de l'Académie Aix-Marseille	13
Le TGI d'Aix-en-Provence	17
Le TGI d'Avignon	20
L'Agence Régionale de Santé	20
Pôle Emploi	21
La CAF des Bouches-du-Rhône	23
La CAF de Vaucluse	24
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie	25
La Caisse des Dépôts et Consignations	26
AR HLM PACA et Corse	27
Pays d'Aix Habitat	28
13 Habitat	29
SACOGIVA	29
ERILIA	30
LOGIREM	31
DOMICIL	33
Le Logis Méditerranée	33
Famille et Provence	34
Mistral Habitat	34
SA Phocéenne d'Habitations	35

La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.....	36
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône	37
L'association du Pôle commercial de la Pioline	37
L'association du pôle d'activité d'Aix-en-Provence	38
Le groupement des entreprises de Pertuis et de ses environs	39
VITROPOLE.....	40
Le SMITEEB	40
La Fondation Vasarely	41
Le Festival d'Aix-en-Provence	42
Charlie Free.....	43

La Communauté du Pays d'Aix



La Communauté du Pays d'Aix (CPA) réunit 36 communes et près de 400 000 habitants. Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, elle gère des services et équipements reconnus d'intérêt communautaire, elle mène des actions et élabore des projets.

L'histoire débute en 1993 avec le regroupement de six communes ayant donné naissance à la communauté de communes du Pays d'Aix. Au fil des ans, l'entité se développe, passant à 33 communes en 2001, année où elle devient la Communauté du Pays d'Aix, puis à 34 avec l'arrivée de Mimet en 2002. En 2014, elle s'agrandit avec l'intégration de Gardanne et Gréasque. Son territoire s'étend alors sur près de 133 300 hectares.

En Pays d'Aix, l'intercommunalité a notamment permis de conjuguer développement économique et préservation d'un cadre de vie exceptionnel. La solidarité constitue un intérêt majeur. Ainsi, la CPA tisse des liens entre les communes et leur offre de nouvelles perspectives, quels que soient leurs moyens propres.

Les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives exercées depuis 2013 :

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire :
schéma de cohérence territoriale et schémas de secteurs ;
création de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
organisation des transports urbains, infrastructures, élaboration d'un plan de déplacements urbains
- Développement économique: création, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

Compétences optionnelles

- Lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Voirie et parcs de stationnement
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Compétences facultatives

- Soutien au développement de l'enseignement supérieur
- Europôle de l'Arbois
- Aménagement des entrées de villes
- Accueil des gens du voyage
- Protection du patrimoine naturel forestier
- Soutien au développement agricole
- Politique sportive communautaire
- Politique culturelle communautaire
- Requalification des décharges brutes
- Assainissement non collectif
- Charte de l'environnement
- Système d'information géographique communautaire
- Aide à l'investissement des établissements publics de santé de ressort intercommunal, déclarés d'intérêt communautaire

La politique de la ville est une des compétences obligatoires de la Communauté du Pays d'Aix. Elle intervient dans les dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale et dans les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Les champs d'intérêt communautaire sont :

- l'insertion, l'emploi, la formation (avec le programme local pour l'insertion et l'emploi économique – PLIE) ;
- l'habitat et le cadre de vie (amélioration de l'habitat, lutte contre l'habitat indigne...) ;
- la prévention de la délinquance.

La transformation des quartiers urbains défavorisés et leur ouverture à la vie de la cité sont des priorités pour le Pays d'Aix. La Communauté a pour objectif de renforcer la cohésion sociale et de créer une dynamique de développement partagée à l'échelle du territoire.

L'Etat et ses services



La Ville d'Aix-en-Provence



Conformément à la loi de Programmation pour la Ville et à la Cohésion Urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, le Contrat de Ville nouvelle génération 2015-2020 est établi pour la première fois à l'échelle intercommunale.

Par délibération n° DL 2015-2049 en date du 08 juin 2015, La Ville d'Aix-en-Provence a validé le contrat de ville communautaire alliant aussi bien le volet social, urbain et économique ; document cadre stratégique multidimensionnel qui prévoit par ailleurs d'associer très fortement les habitants à travers la mise en place des Conseils Citoyens.

Partageant les orientations nationales et stratégiques déclinées dans le Contrat de Ville Communautaire, la Ville d'Aix-en-Provence se mobilisera aux côtés de ses partenaires pour consolider et amplifier sa politique volontariste de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances engagée depuis de nombreuses années (Contrat de

Ville 2000-2006, CUCS 2007-2014).

Par son adhésion et sa signature au Contrat de Ville Communautaire, la Ville d'Aix-en-Provence réaffirme sa volonté de réduire les inégalités territoriales et d'accompagner les habitants les plus fragiles et les plus vulnérables en particulier les 13 030 habitants résidant dans le nouveau périmètre réglementaire et prioritaire tel que défini par le décret du 30 décembre 2014 (Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy et Beisson) mais aussi au bénéfice des territoires «dits sortants» à l'instar des territoires Pinette/Beauregard et Saint-Eutrope; territoires et habitants qui bénéficieront d'un Contrat de Veille Active.

Pour ce faire , nous nous inscrivons dans une logique d'élaboration et déclinaison d'un projet de territoire intégré, multi-sectoriel adapté aux besoins sociaux observés et exprimés qui ne pourra se concrétiser que par la mobilisation et l'optimisation de l'ensemble des moyens financiers pluri-partenariaux existants en particulier et prioritairement les crédits de droit commun.

Dans une logique d'efficacité, d'efficience, de cohérence et de proximité, la Ville d'Aix-en-Provence en accord avec ses partenaires, s'engage à :

- Formaliser et mettre en œuvre une convention d'application communale,
- Alimenter pleinement le futur protocole de préfiguration du NPNRU 2 d'Encagnane,
- Décliner la prochaine convention de renouvellement sur ce nouveau quartier prioritaire?

Celle-ci respectera les principes fondamentaux du Contrat de Ville Communautaire, mettra en œuvre un projet de territoire intégré assis sur un diagnostic partagé organisé par pilier y compris les piliers transversaux que sont l'égalité femme-hommes, la lutte contre les discriminations, la promotion de la Citoyenneté et des valeurs de la République.

Concernant les populations bénéficiaires, la Ville d'Aix-en-Provence souhaitera que la question de la Jeunesse fasse l'objet d'une attention particulière et se traduise par une stratégie très opérationnelle à son endroit.

Ainsi à travers la mise en place d'un programme d'actions réaliste et opérationnel, la ville d'Aix-en Provence soutiendra l'ensemble des projets structurants répondant à nos objectifs partagés et s'inscrivant dans la continuité des stratégies locales mises en œuvre à travers notamment le PRU 1 et le PNRU 2, les stratégies territoriales de Prévention de la Délinquance, les conventions territoriales de Gestion Urbaine de Proximité , le Plan Local de Santé Publique , la politique de Réussite Educative , la politique affirmée de généralisation de la clause d'insertion dans la commande publique, soutien à la nouvelle convention cadre des centres sociaux...

De plus et conformément à l'article 7 de la loi de programmation pour la Ville et à la Cohésion Urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, la Ville s'inscrit pleinement dans l'objectif de coconstruction et d'association des habitants au pilotage et au suivi du Contrat de Ville.

Si notre Ville est déjà riche en instances de démocratie locale existantes (Conseils de quartier, CIQ ...) et que la participation des habitants a toujours figuré comme une priorité aussi bien dans le CUCS que dans les instances de concertation du PRU de Corsy et Beisson, il n'en demeure pas moins important et primordial de renforcer cette participation citoyenne au sein de notre nouvelle politique publique de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances.

Pour ce faire, la Ville d'Aix-en-Provence a déjà initié depuis plusieurs mois un travail de sensibilisation et d'information à la création de ces nouvelles instances citoyennes et s'engage avec l'aide de l'Etat et des différents partenaires du Contrat de Ville à créer au mois de novembre 2015, quatre Conseils Citoyens.

La mise en œuvre de l'ensemble de son plan d'actions répondant à nos objectifs partagés et collectifs sera assurée par l'ingénierie communale en particulier l'équipe opérationnelle de la Direction de la Politique de la Ville en lien et articulation très étroite avec le service pilote de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et des autres directions des partenaires signataires.

La Ville de Gardanne



En 2015 la Ville de Gardanne intègre pour la première fois un dispositif de la politique de la Ville. Un seul quartier a été défini comme « prioritaire » au titre du contrat de Ville. Il s'agit du quartier des Logis de Notre Dame qui représente environ 1/20ème de la population gardannaise.

A partir des orientations stratégiques définis par ses Elus, la Ville a engagé depuis de nombreuses années, directement par ses services, ou à travers le soutien aux acteurs associatifs, des actions dont les fondements se retrouvent dans les grandes orientations du contrat de Ville, et ce, à l'échelle de tous ses quartiers. L'éducation, la solidarité, l'insertion, l'emploi, la prévention de la délinquance sont les axes prioritaires développés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de Ville, les actions portant sur les axes stratégiques suivants seront soutenues prioritairement :

Pilier Renouveau urbain, Habitat, Cadre de vie et gestion urbaine et sociale de proximité

- la qualité de vie et du « mieux vivre ensemble », le renforcement du lien social
- le rapprochement des habitants et des institutions
- la relation entre les habitants et les bailleurs sociaux
- la participation habitante, notamment les actions impliquant le développement de projets par les habitants

Pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation

- garantir l'accès à l'emploi des publics prioritaires et renforcer l'offre de formation,
- coordonner les fonctions d'accueil de proximité et d'orientation
- favoriser la découverte pratique des métiers avec la participation active des entreprises et de l'environnement économique du bassin d'emploi dans les quartiers,
- faire connaître et valoriser, les réussites collectives et individuelles, conduites dans les quartiers.

Pilier Cohésion sociale

Réussite scolaire et éducative

- favoriser la maîtrise de la langue, la prévention et la lutte contre l'illettrisme,
- développer des actions lecture et écriture, mathématiques
- favoriser l'accès de tous à une offre éducative, artistique, culturelle, scientifique et sportive de qualité
- sensibiliser aux questions environnementales, en particulier les enfants
- soutenir la fonction éducative du parent,
- favoriser les échanges de savoirs et de savoirs faire
- favoriser les liens intergénérationnels
- développer l'aide aux perspectives et projets des jeunes
- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

Prévention de la délinquance – tranquillité publique - accès aux droits

- le développement d'une politique partenariale de la médiation sur le territoire,

- la prévention de la récidive et la réinsertion des publics sous main de justice,
- l'accès aux droits, l'aide aux victimes et la résolution de conflits,
- la promotion et développement des actions d'animation préventive,
- la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- la tranquillité publique et la lutte contre les nuisances et les troubles
- l'apprentissage du code de la route

Santé

- famille et parentalité : soutien à la fonction parentale, violences intra familiales, accès aux modes de garde,
- connaissance des cultures et des représentations sociales : lever les freins dans l'accès à la santé,
- favoriser les actions de réseau et de mise en relation partenariale.
- favoriser la pratique sportive et le lien avec les associations sportives de la Ville

La Ville de Pertuis



Le premier contrat de ville pour Pertuis a été signé en 2003 puis reconduit sous l'appellation de contrat urbain de cohésion sociale en 2007 pour trois quartiers prioritaires jusqu'en 2014. Ces mêmes quartiers vont rester en veille pour ne pas perdre les biens faits.

A ce jour, le nouveau contrat de ville 2015/2020 est pour la Ville une chance de mettre en place une politique volontariste dans le centre ancien qui a été délaissé pendant plus de 40 ans.

Le centre historique fait déjà l'objet depuis 7 ans de toute l'attention de la Ville, la commune a signé une concession d'aménagement, une OPAH, et un plan de ravalement obligatoire avec l'aide de la CPA. Tout cela concerne le bâti.

Dernièrement, le centre historique a été piétonnisé pour favoriser son évolution. Le but était clair et simple : il s'agissait de redonner à ce quartier l'attrait qu'il avait perdu. Il devait redevenir un lieu de passage, le lieu de vie qu'il avait été afin que tout le monde ressente l'envie d'y vivre et d'y flâner.

Avec ce nouveau contrat la Ville de Pertuis va pouvoir agir simultanément sur l'habitat et le cadre de vie mais aussi sur le bien être des habitants en renforçant les actions auprès des jeunes, des chômeurs, des personnes âgées, etc...

La Ville va pouvoir agir en faveur du développement économique dans toutes ses dimensions, en facilitant le lien entre le champ de l'attractivité économique de la ville et le quartier prioritaire. Encourager la création d'échoppes artisanales et proposer une offre touristique dans le centre historique. Redynamiser le commerce existant par des actions ponctuelles permettant de valoriser le quartier et de le réunir avec la ville.

De même, pour les habitants la Ville compte améliorer la prise en compte de la santé et de l'accès aux soins et développer le travail de prévention en établissant un diagnostic local de santé. Conforter le point d'accès aux droits, renforcer le pilotage partenarial des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance en agissant sur la réussite éducative en matière d'enfance et jeunesse.

Rechercher la participation des habitants tout au long de la mise en œuvre de ce contrat de ville en prenant en

compte la question de l'égalité homme/femme, le conseil citoyen étant d'ores et déjà en place.
 D'autre part, la Ville compte introduire la culture sous toutes ses formes dans le centre-ville ainsi que le sport par des actions permettant à ce quartier très pauvre d'avoir accès aux mêmes avantages que le reste de la ville.
 Pour la Ville de Pertuis ce contrat de ville va permettre de tirer vers le haut ce quartier et ses habitants trop longtemps délaissés.

La Ville de Vitrolles



Depuis 2003, la Municipalité s'est attachée à retisser des liens entre les acteurs locaux et la population et à réactiver la dynamique collective et partenariale notamment dans le cadre de la politique de la Ville (Convention Territoriale d'Objectifs 2004-2006 ; CUCS 2007-2014). L'objectif est de lutter contre les inégalités et de résorber les processus phénomènes de ségrégation sociale et de relégation urbaine.

Si la Mairie a fait des quartiers populaires une de ses priorités, son action s'inscrit plus largement dans le projet de territoire qu'elle développe à l'échelle de la ville. La solidarité d'entre toutes les composantes de son territoire constitue une orientation stratégique majeure à partir de laquelle s'élaborent les réponses en faveur des quartiers prioritaires de la ville.

Aujourd'hui, la ville bénéficie des dispositifs suivants :

Sur le pilier social,

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Atelier Santé Ville (ASV) avec un Plan Local de Santé Publique (PLSP) en cours de réactualisation
- Programme de Réussite Éducative (PRE)
- Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain,

- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), avec un partenariat fort et une mobilisation importante des bailleurs sociaux
- Programme de Renouvellement Urbain (PRU) en cours comportant une Inter-médiathèque sur son périmètre dans les quartiers « Centre »
- Projet de réhabilitation en cours sur les quartiers « Sud »

Sur le pilier développement économique et de l'emploi,

- Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI) : développement des clauses d'insertion chez les bailleurs et dans les marchés publics de la ville, comme le réalise aussi la CPA

Dans le Cadre du Contrat de Ville Communautaire (2015-2020), la commune de Vitrolles soutiendra prioritairement les actions portant sur :

Orientation stratégique 1 : renouvellement urbain, Habitat, Cadre de vie et gestion urbaine et sociale de proximité

- l'accompagnement du projet de rénovation urbaine par les actions d'accompagnement social et la mise en œuvre de la GUSP,
- la prise en compte des enjeux du développement durable, déclinés dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie (Avec des actions comme : des réalisations pour la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets et

du tri sélectif, de l'entretien et de la maintenance des espaces publics, de la gestion de l'eau et de la sensibilisation et la participation des citoyens aux initiatives, notamment en direction du jeune public...)

- la qualité de vie et du « mieux vivre ensemble »
- l'accès au logement des jeunes et des publics prioritaires
- la lutte contre l'habitat indigne
- la participation habitante, notamment dans les actions impliquant le développement de projets par les habitants

Orientation stratégique 2 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

- Garantir l'accès à l'emploi des publics prioritaires et renforcer l'offre de formation
- Favoriser la découverte pratique des métiers avec la participation active des entreprises et de l'environnement économique du bassin d'emploi dans les quartiers
- Articuler le projet urbain au développement économique, favoriser la mise en œuvre de la charte d'insertion et soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
- Faire connaître et valoriser les réussites collectives et individuelles, conduites dans les quartiers

Orientation stratégique 3 : Cohésion sociale

Prévention de la délinquance – tranquillité publique - accès aux droits

- Le développement d'une politique partenariale de la médiation sur le territoire
- La prévention de la récidive et la réinsertion des publics sous-main de justice
- L'accès aux droits, l'aide aux victimes et la résolution de conflits
- La promotion et développement des actions d'animation préventive
- La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- La tranquillité publique et la lutte contre les nuisances et les troubles (en lien avec la thématique Habitat/GUSP)

Réussite éducative

- Favoriser la maîtrise de la langue, la prévention et la lutte contre l'illettrisme
- Favoriser l'accès de tous à une offre éducative, culturelle et sportive de qualité
- Soutenir la fonction éducative du parent
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

Santé

- Accès aux droits et aux soins en santé : accès aux soins dentaires et optiques, suivi médical, couverture sociale pour les personnes au-dessus du seuil de la CMU et les jeunes de moins de 25 ans, dépistage du diabète, maladies cardio-vasculaires
- Conduites à risques et hygiène de vie : prévention de l'obésité, addictions notamment à la chicha et au tabac
- Mal-être et souffrance psychique : accès aux soins psychiatriques, prise en charge de la souffrance psychique des jeunes y compris les enfants témoins de violences intra familiales
- Connaissance du corps et de la sexualité : IST, IVG, grossesses non désirées, contraception d'urgence
- Famille et parentalité : soutien à la fonction parentale, violences intra familiales, accès aux modes de garde
- Connaissance des cultures et des représentations sociales : lever les freins dans l'accès à la santé
- Favoriser les actions de réseau et de mise en relation partenariale

**Le Conseil départemental des
Bouches-du-Rhône**



Le Conseil départemental du Vaucluse



La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a approuvé par deux délibérations en date du 12 décembre 2014 et du 24 avril 2015 des axes d'intervention précis qui visent à soutenir la cohésion urbaine, l'égalité territoriale et le développement de la Citoyenneté sur l'ensemble du territoire régional. C'est en fonction des engagements pris dans ces deux délibérations, qu'elle entend renouveler son implication dans le Contrat de Ville de la CPA.

A cette fin, elle portera une attention toute particulière à coordonner et à concentrer les moyens de ses politiques structurantes –tout particulièrement celles qu'elle exerce dans le cadre de ses compétences de droit- au bénéfice des QPV de l'agglomération et des populations qui résident dans ces territoires.

Dans la mesure où les projets portés par les acteurs locaux et notamment par le tissu associatif de proximité s'inscrivent dans les objectifs visés par les délibérations du 12 décembre 2014 et où ils font l'objet d'un soutien opérationnel et financier des autres partenaires institutionnels, elle maintiendra à minima l'effort financier consenti sur ces territoires au titre de la dernière année de la programmation CUCS.

Selon ces principes, la Région se fixe les objectifs suivants pour la durée du Contrat de Ville de la CPA :

- au titre du pilier Emploi et développement économique
 - développer dans le cadre de ses compétences et avec ses partenaires, la capacité des structures d'Accueil, d'Information et d'Orientation, membres du Service Public Régional de l'Emploi, de l'Orientation professionnelle et de la Formation, à mailler au mieux le territoire du Contrat de Ville, de façon à toucher les publics les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle. Cela pourra notamment se, traduire par la création de nouvelles permanences d'accueil de proximité ou le renforcement de celles qui existent déjà ;
 - permettre chaque année, dans le cadre de son Service Public Régional de Formation Professionnelle, aux habitants des QPV de bénéficier d'un parcours de formation adapté à leurs besoins et qu'ils représentent 25% du total des bénéficiaires de l'offre de formation globale mise en œuvre sur les communes concernées par le contrat de ville.
 - favoriser et accompagner la mobilité professionnelle en assurant l'accès à la carte ZOU des personnes en situation d'étude ou engagées dans un parcours d'insertion ;
 - permettre à chaque personne qui réside en QPV et qui s'est engagée dans un Emploi d'avenir, de bénéficier dans le cadre de ce contrat de travail, d'une formation qualifiante ;
 - contribuer avec l'Etat et le Département, à mobiliser au bénéfice des habitants des QPV, les dispositifs de l'économie sociale et solidaire qu'elle soutient dans ou à proximité de ces quartiers afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi ;
- au titre du pilier Cohésion sociale
 - mobiliser avec son partenaire de l'Etat, les dispositifs de la convention Région-Ministère de la Justice et ceux du programme régional de formation des détenus, de façon à favoriser la prévention de la délinquance, l'accès aux droits, l'appui aux victimes d'actes de délinquance ainsi que la réinsertion des jeunes sous-mains de justice ou incarcérés ;
 - généraliser en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales la médiation sociale et éducative aux abords des lycées et développer l'ouverture des équipements de ces établissements de façon à prévenir la délinquance et à lutter contre le décrochage scolaire ;
 - créer une fonction d'animation de la maison des lycéens dans chaque lycée en QPV et octroyer à ces structures un budget participatif de façon à développer des actions qui visent à l'implication citoyenne de tous les lycéens ;
 - soutenir conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône, les structures qui portent un projet global d'animation de quartier et tout particulièrement celles qui bénéficient d'une reconnaissance de la CAF en tant que centre

social ;

- appuyer en partenariat avec l'Etat et les collectivités, l'ouverture des grands équipements culturels (théâtres, musées, salles d'exposition, salles de spectacle...) au bénéfice des habitants des QPV ;
- soutenir le développement d'activités sportives de proximité portées par les acteurs du mouvement sportif ;
- contribuer dans le cadre de projets portés par les collectivités locales, à la rénovation ou à la construction d'équipements sociaux, culturels ou sportifs de proximité ;
- au titre du pilier Cadre de vie –Rénovation urbaine

La Région a contractualisé dans le cadre du CPER 2015-2020, un engagement au niveau régional aux côtés de l'Etat. Cet engagement permettra de mobiliser des moyens afin de soutenir dans le cadre du NPNRU, les opérations d'intérêt national et d'intérêt régional définies dans le CPER et qui répondent aux critères arrêtés dans le cadre de la délibération du 12 décembre 2014. Sur la CPA, deux opérations d'intérêt régional ont été retenues : le quartier d'Encagnane à Aix et le quartier des Pins à Vitrolles.

S'agissant de ces opérations, elles feront l'objet d'engagements précis dans le cadre des protocoles de préfiguration et des conventions NPNRU à venir au regard des projets qui seront présentés par les bailleurs sociaux

- au titre des fonds communautaires

La Région est autorité de gestion pour une part des enveloppes FSE et FEDER destinées à Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre du FSE, elle mobilisera une part de ces fonds afin de soutenir les dispositifs de formation destinés aux QPV de la CPA (cf. les objectifs visés au titre de la formation professionnelle dans le cadre du volet Emploi-Développement économique)

Dans le cadre du FEDER, elle accompagnera la mise en œuvre de projets au bénéfice des QPV et correspondant à l'appel à projet de mise en œuvre de la priorité d'investissement 8a « Activités et Emplois dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville ». A ce stade, il appartient à la CPA de veiller à la cohérence entre ces projets et le contrat de Ville.

Le Rectorat de l'Académie Aix-Marseille



Pour le ministre délégué à la Ville « les habitants des quartiers populaires n'aspirent pas à un traitement de faveur mais à l'égalité, au même accès aux services publics que sur le reste du territoire. ». C'est la raison qui a conduit le ministre délégué à la Ville à mener un travail avec l'ensemble des autres ministères, afin que chacun d'entre eux s'engage concrètement à prendre part à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté.

En application de la circulaire du 30 novembre 2012 relative à l'élaboration de conventions d'objectifs, de méthode et de moyens pour les quartiers prioritaires, le ministre délégué à la ville a conclu plusieurs conventions interministérielles visant à territorialiser les politiques sectorielles dans le but de concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est dans ce cadre que, le 7 octobre 2013, le ministre délégué à la Ville, le ministre de l'Education Nationale et la ministre déléguée à la Réussite Educative ont signé une convention triennale (2013-2015) d'objectifs en faveur des quartiers populaires. Son préambule réaffirme que « l'éducation est l'enjeu fondamental pour la réussite collective et l'épanouissement individuel des jeunes des quartiers » tout en mettant l'accent sur les nombreux écarts subsistant en matière de réussite scolaire entre les enfants des quartiers de la politique de la ville et le reste de notre pays. Ce constat défavorable a conduit le ministère de l'Education Nationale, le ministre délégué à la Réussite Educative et le ministre délégué à la Ville à s'engager ensemble pour les trois années à venir, à la fois pour réduire les inégalités territoriales et pour favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire dans les quartiers populaires.

En termes stratégiques, le partenariat entre les trois ministères se traduit par une série d'engagements, déclinés dans le présent document et concernant :

- le caractère prioritaire de ces quartiers dans l'affectation des moyens, notamment dans le cadre de la rénovation de la politique de l'éducation prioritaire ;
- des objectifs opérationnels partagés visant à accroître la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- une collaboration renforcée dans le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers de la politique de la ville.

Au niveau départemental, les services de la Direction académique prennent acte que, depuis plusieurs années, leur collaboration avec les services de la Préfecture des Bouches du Rhône, s'est traduite par de nombreuses réalisations positives. En conséquence, l'académie d'Aix-Marseille s'engage autour des points suivants, qui constituent le Dire de l'Etat en matière d'Education dans l'ensemble des contrats de ville conclus dans le département.

Article 1 : organisation générale de l'Education Nationale dans le département et dans les quartiers prioritaires pour l'année scolaire 2014-2015

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'enseignement scolaire dans les Bouches du Rhône est constitué de 1241 écoles (1145 publiques et 96 privées), 185 collèges (136 publics et 49 privés), 60 lycées professionnels (31 publics et 29 privés) et 79 lycées généraux et technologiques (36 publics et 43 privés).

- Les écoles dans les quartiers prioritaires : Sur les 1145 écoles publiques du département, 272 soit 31% sont classées en éducation prioritaire. Les écoles publiques classées en éducation prioritaire (Réseaux de Réussite Scolaire) ou en éducation prioritaire renforcée (Réseaux Eclair) scolarisent environ 25% des élèves du département, soit près de 45 000 enfants.
- Les collèges dans les quartiers prioritaires : Sur les 136 collèges publics du département, 45 soit 33% du total sont classés en éducation prioritaire (21 en Réseau de Réussite Scolaire et 24 en Réseau Eclair). Les collèges publics de l'éducation prioritaire scolarisent 21 912 élèves soit 28% du total du total départemental.
- Les lycées dans les quartiers prioritaires : Le département compte un petit nombre de lycées classés en éducation prioritaire : 12 lycées professionnels (10 en Réseau de Réussite Scolaire et 2 en Réseau Eclair) et 3 lycées généraux et technologiques (3 en Réseau de Réussite Scolaire). A l'inverse des écoles et des collèges, établissements aux secteurs scolaires peu étendus et souvent convergents avec la cartographie des Zones Urbaines Sensibles, la taille des bassins de recrutement des lycées ne rend pas aisé le rattachement de ces établissements aux actions des contrats urbains de cohésion sociale.

- Communes en contrat de ville et réseaux d'éducation prioritaires : Parmi les 17 communes des Bouches du Rhône figurant dans l'Atlas de la politique de la ville, 13 comptent un contingent variable d'écoles, de collèges ou de lycées classés en éducation prioritaire. Il faut cependant signaler que trois communes comportant chacune plusieurs zones urbaines sensibles : Aix en Provence, Martigues et Salon de Provence n'ont fait pour l'instant l'objet d'aucune implantation de réseau d'éducation prioritaire dans leurs quartiers en politique de la ville.

Article 2 : mobilisation du droit commun renforcé de l'Education Nationale au service des quartiers prioritaires de la politique de la ville

- Principe de mise en cohérence des géographies prioritaires : Une nouvelle carte de l'éducation prioritaire établie à partir de critères transparents entre en vigueur à la rentrée 2015 pour une durée de 4 ans. Son élaboration a été guidée par une seule ambition : aller vers plus de justice sociale. Afin que l'éducation prioritaire soit fondée sur un périmètre cohérent avec la difficulté sociale et scolaire, la répartition des réseaux d'éducation prioritaire a été établie sur la base de critères objectifs, formalisés à travers un « indice social ».
- Conditions de répartition des moyens spécifiques de l'éducation prioritaire au service des quartiers prioritaires : Pour les 4 prochaines années, la labellisation Education Prioritaire pour le département des Bouches du Rhône concerne 20 REP (Réseaux d'Education Prioritaire) et 27 REP+, label permettant aux collèges et aux écoles qui rencontrent les plus importantes difficultés sociales de bénéficier de moyens renforcés.
Dans l'esprit de la refondation de l'éducation prioritaire, l'autorité académique a souhaité créer un nouveau label dit d'« éducation accompagnée ». Celui-ci bénéficie aux écoles et aux collèges qui doivent perdre leur labellisation « éducation prioritaire » à la rentrée 2015 mais dont les indicateurs sociaux témoignent de la nécessité de disposer de moyens supplémentaires au droit commun. Le label d'« éducation accompagnée » doit leur permettre de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien, en évitant de passer sans transition de l'éducation prioritaire au régime commun.
- Mobilisation des moyens spécifiques de l'éducation prioritaire au service des quartiers prioritaires : Dans le domaine pédagogique, les moyens spécifiques de l'éducation prioritaires permettent, en renforcement des simples moyens de droit commun, de disposer de plusieurs leviers d'ajustement au nombre desquels :
 - la limitation du nombre d'élèves par classe (taux d'encadrement des élèves) afin de favoriser de meilleures conditions d'enseignement
 - la mise en place de dispositifs pédagogiques spécifiques notamment pour encourager la scolarisation précoce (classes scolarisant les moins de trois ans à la maternelle), mieux soutenir les élèves les plus fragiles (plus de maîtres que de classe à l'école élémentaire) ou prévenir plus efficacement le décrochage scolaire (dispositifs-relais dans les collèges)
 - la valorisation de l'engagement et de la stabilité des équipes (indemnités spécifiques, conditions d'avancement plus favorables) dans le but de soutenir la continuité de l'action éducative à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements scolaires
 - le renforcement du travail en équipe dans les réseaux REP+ (9 jours par an dans les écoles maternelles et élémentaires, 1 heure 30 par semaine au collège, pour la formation, le travail en équipe et le suivi des élèves)

L'académie d'Aix-Marseille s'engage sur la mobilisation de ces moyens pour la durée de la carte de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. Afin de rendre l'éducation prioritaire plus juste, la direction académique entend, à la mesure des dotations en postes (enseignants, personnels médico-sociaux) et en moyens qu'elle reçoit chaque année, poursuivre ses efforts dans le sens d'une allocation des moyens tenant compte des différences de situations sociales entre écoles et établissements sur l'ensemble du département.

- Priorisation au profit des quartiers de la politique de la ville des emplois que le ministère de l'éducation nationale déploie au service de d'une amélioration de notre système éducatif

La convention nationale d'objectifs dispose que « les quartiers de la politique de la Ville bénéficient en priorité

des emplois que le ministère de l'éducation nationale déploie au service d'une amélioration des résultats de notre système éducatif ». Elle indique que, lors des trois prochaines années, 25% des postes créés pour la scolarisation des moins de trois ans et le dispositif « plus de maîtres que de classes » doivent l'être au bénéfice des quartiers prioritaires, le respect de cet engagement s'appréciant à l'échelle nationale. Cette priorisation est déjà à l'œuvre dans les Bouches-du-Rhône et l'académie d'Aix-marseille s'engage à poursuivre la politique de priorisation des emplois déployés par le ministère de l'éducation nationale au service d'une amélioration des résultats de notre système éducatif, en faveur des quartiers de la politique de la ville.

Article 3 : Articulation des actions des différents partenaires pour permettre leur complémentarité et leur cohérence

L'Instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville du 28 novembre 2014 insiste sur la nécessaire articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers prioritaires. Les projets éducatifs territoriaux (PEDT) visent également à la complémentarité des actions conduites sur le temps scolaire et le temps scolaire sur un territoire. Leurs actions intéressant les quartiers prioritaires doivent être prises en compte dans le volet éducatif des contrats de ville. Au regard des différents documents de cadrage ainsi qu'à la lumière des éléments fournis par l'analyse des nombreux diagnostics et des enseignements tirés de la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, l'académie d'Aix-Marseille propose que trois axes au moins figurent dans la rédaction des volets « réussite éducative » des futurs contrats de ville :

1. L'appui à l'action de l'école pour réduire les inégalités de réussite scolaire dans les quartiers prioritaire de la politique de la ville, notamment dans trois domaines :
 - L'accompagnement à la scolarité
 - La persévérance et l'ambition scolaire
 - La lutte contre le décrochage scolaire

2. la promotion de la réussite éducative des enfants et des jeunes résidant dans les quartiers prioritaire de la politique de la ville :
 - Les Programmes de Réussite Educative
 - Le climat scolaire

3. le soutien à l'action éducative des parents des enfants et des jeunes résidant dans les quartiers prioritaire de la politique de la ville :
 - Le lien école-familles
 - L'appui à la fonction parentale
 - L'alphabétisation des parents

Article 4 : modalités de suivi et d'évaluation des volets éducation des contrats de ville

La convention nationale d'objectifs prévoit qu'au premier semestre de chaque année civile les services académiques de l'éducation nationale transmettent une information au préfet sur l'évolution pendant l'année précédente d'un certain nombre d'indicateurs concernant d'une part la mobilisation du droit commun et du droit commun renforcé et, d'autre part, la mesure des écarts de réussite scolaire avec le reste du territoire. L'académie d'Aix-Marseille s'engage à fournir aux services de la Préfecture dans le courant du premier trimestre de chaque année scolaire, les indicateurs présentés par intercommunalité signataire d'un contrat de ville :

1. Mesure de la mobilisation du droit commun de l'Education Nationale en faveur des quartiers prioritaires
 - Effectifs des élèves scolarisés en éducation prioritaire (2014-2015)
 - Priorisation des emplois au bénéfice des quartiers prioritaires (2014-2015)

2. Mesure des écarts de réussite scolaire avec le reste du territoire
 - Part des ouvriers et des inactifs dans la population scolaire et pourcentage de titulaires

- d'une bourse de collège
- Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée au collège et note moyenne en contrôle continu au Diplôme National du Brevet
- Taux de passage de 3ème en 1ère année de CAP », taux de passage de 3ème en 1ère année de BEP ou en 2nde Professionnelle » et taux de passage de 3ème en 2nde Générale et technologique

Article 5 : gouvernance des contrats de ville

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille sera signataire des contrats de ville aux côtés du Préfet. Par délégation, l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN), est le représentant du Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille au sein du comité de pilotage départemental des contrats de ville. Il désignera un Inspecteur d'Académie, DASEN adjoint, pour assurer auprès de lui la coordination des contrats de ville sur l'ensemble du département.

A l'échelon départemental, le suivi technique de la mise en œuvre des différents contrats de ville est assuré par la Cellule des politiques interministérielles.

Au plan local, le coordonnateur du Réseau d'Education Prioritaire, sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale et du Chef d'établissement, pilotes du réseau, est l'interlocuteur direct de l'équipe de la politique de la ville pour les questions éducatives.

Le TGI d'Aix-en-Provence



Le TGI

Juridiction hors hiérarchie (depuis 1999), du deuxième groupe, classée 18ème sur les 164 TGI (chiffres nationaux) et 3ème au niveau de la cour d'appel après MARSEILLE et derrière NICE.

Effectifs selon la circulaire de la localisation des emplois 2013 : 62 magistrats (47 au siège, et 15 au parquet) et 127 fonctionnaires. Le nombre de magistrats est insuffisant au regard de l'activité très forte de la juridiction (civile et pénale) de sa situation immobilière catastrophique (voir ci-dessous) et des perspectives à court terme notamment l'ouverture en 2016 de Luynes 2 qui doublera la capacité de l'actuel centre pénitentiaire de Luynes.

Sur le plan immobilier

Après avoir occupé depuis près de 40 ans, à titre provisoire, les bâtiments d'un ancien couvent transformé en maternité, la juridiction est installée depuis fin 2009 sur 2 sites distants de 5 KM (site Carnot, et site PRATESI) dans le cadre du projet de construction du nouveau palais de justice d'Aix en Provence. Plusieurs opérations de relogement provisoires se sont succédées depuis 2009, la dernière s'étant achevée en août 2013.

- Pratesi : L'activité civile et les services du tribunal pour enfants et de l'application des peines ont emménagé fin 2009 dans un bâtiment provisoire situé dans le quartier du Jas de Bouffan à 5 kilomètres du T.G.I. site Carnot en centre-ville
- Carnot : le site abrite les services pénaux (sauf JAP et TPE). Un nouveau bâtiment provisoire (Bât. D) a été

livré le 21 janvier 2013 sur le site Carnot afin de permettre la démolition des bâtiments de l'ancien couvent Il s'agit d'un nouveau bâtiment très provisoire et construit à l'économie pour durer 4 ans.

En octobre 2014 l'annonce du report de la construction du futur tribunal de grande instance définitif dont la livraison était prévue fin 2016 a suscité la stupéfaction et une très vive déception alors que les utilisateurs avaient déjà vécu en 2009 l'annonce de l'abandon d'un premier projet très abouti. Cette situation immobilière déplorable conjuguée à l'absence de perspectives tangibles quant à cette construction, annoncée depuis des décennies, impacte le fonctionnement des services et rend très délicate la gestion de cette importante juridiction par les chefs de juridictions et la directrice de greffe.

Le TGI d'Aix en Provence c'est aussi :

- un Barreau qui compte depuis 2014 plus de 800 avocats inscrits
- le pôle de l'instruction pour les TGI de Digne (04) et de Tarascon (13)
- 3 tribunaux d'instance : Aix-en-Provence, Martigues et Salon-de-Provence,
- 2 tribunaux de commerce : Aix-en-Provence et Salon-de-Provence
- 2 Conseils de Prud'homme : Aix-en-Provence et Martigues.
- 2 sous-préfectures (Aix en Provence et Istres).
- 10 pôles judiciaires de réponses de proximité et d'accès au droit :
 - 3 MJ.D. : Aix-en-Provence, Martigues, Salon-de-Provence
 - 7 PAD : à Gardanne, Bouc Bel Air, Istres, Vitrolles Miramas, Port de Bouc, Les Pennes Mirabeau.
- 2 ZSP : communes, GARDANNE et BOUC BEL AIR labellisées ZSP en zone gendarmerie depuis août 2012
- 16 CLSPD et 2 CISPD
- 44 sites classés SEVESO

Etablissements pénitentiaires

- Le centre pénitentiaire d'Aix-Luynes comprenant 3 structures (maison d'arrêt (613 places), CPA (20 places), centre de semi-liberté (60 places).
- Le projet de construction d'une extension de la maison d'arrêt d'Aix en Provence aboutira au doublement de la capacité actuelle (soit 1500 détenus hébergés en capacité théorique) à l'horizon 2016 ;
- Le centre de détention de Salon-de-Provence (capacité 680 détenus).

Police-gendarmerie

- 2 districts de police :
 - Aix-en-Provence (circonscriptions d'Aix-en-Provence Vitrolles et Marignane)
 - Martigues (circonscriptions de Martigues, Salon-de-Provence et Istres/Miramas)
- 3 compagnies de gendarmerie : Aix-en-Provence, Istres et Salon-de-Provence

Autres services enquêteurs

- EDSR 13
- C.R.S. Autoroutière
 - SP.A.F. (Service aéroport de Marignane et BMR)
 - la gendarmerie des Transports aériens à Marignane
 - la gendarmerie de l'air à Istres et Salon-de-Provence
 - la gendarmerie maritime (PSMP de Port de Bouc)
 - la brigade fluviale (BMCF de Martigues)
- La sureté départementale et notamment le groupe dédié aux trafics de stupéfiants dans les cités hors Marseille intervient très fréquemment depuis fin 2013
- La D.I.P.J. et la Section de recherches (PACA) localisées à Marseille sont également très sollicitées et saisies par les magistrats aixois. Il en est de même des services des douanes et notamment le SNDJ (antenne à Marseille)
- offices centraux : travail en co-saisine ou en direct, révélateur du niveau de délinquance élevé et de sa

variété (trafics, délinquance itinérante, règlements de compte, fraudes en matière de prestation de service internationaux (ex : Ryanair).

A souligner : la situation géographique du ressort et un réseau routier très dense induisent une importante activité judiciaire liées aux contrôles effectués par la police, la gendarmerie et les douanes: péages, autoroutiers et voies d'autoroutes (A8, A 51) ; gare TGV; aéroport de MARSEILLE-PROVENCE (situé à Marignane).

Géographie et population

L'arrondissement judiciaire d'Aix-en-Provence s'étend sur 2.132 Km² soit 41 % de la surface totale du département des Bouches du Rhône et comprend 62 des 119 communes du département dont 6 de près de 50 000 habitants et 10 de 10 000 à 50 000 habitants.

La configuration du ressort -environ 100 kilomètres de diagonale dont le centre est occupé par l'Etang de Berre qui doit être contourné- et sa forte urbanisation compliquent les déplacements tant pour les magistrats que pour les intervenants extérieurs et les justiciables,

Ce territoire qui comptait 622 400 habitants en 1990, avoisine aujourd'hui les 760 000 habitants. Cette augmentation de près de 1 % l'an, l'une des plus fortes du territoire national, est due au dynamisme économique du ressort, malgré la crise, et à des transferts d'une population issue notamment de la commune de Marseille.

Il compte quatre zones urbaines de 150 000 habitants et plus. Les secteurs de Martigues, Port-de-Bouc, Miramas, Vitrolles et Marignane comptent des zones d'habitats sociaux importants. La Communauté d'agglomération du pays d'Aix (CPA) regroupe 36 communes et 360000 habitants. La ville d'Aix-en-Provence comptait au dernier recensement 145 000 habitants auxquels il faut ajouter les 35 000 étudiants qui y vivent quotidiennement. Elle se situe pour sa progression aux premiers rangs des villes françaises de plus de 100 000 habitants.

Activité économique

- Autour de l'Etang de Berre : On recense les secteurs traditionnels du raffinage (Total La Mède - Lavera - Lyondell ex-Shell Berre et quatre sites de production représentant 30% des capacités nationales), de la chimie (Naphtachimie...), du gaz et de la sidérurgie (Arcelor Mittal, Ascometal... représentant plusieurs milliers d'emploi).
- Autres secteurs dynamiques :
 - l'aéronautique : pôle de compétitivité porté par Airbus Hélicoptères - 6000 emplois) à proximité de l'aéroport international de Marseille Provence,
 - l'informatique et les technologies avancées S.T. Microelectronics à Rousset et Trets, zone désignée comme la "Silicon Valley "du Midi)
 - activités liées à l'environnement dans le pays d'Aix-en-Provence
 - la grande distribution avec le développement d'hypercentres commerciaux qui font aujourd'hui de la zone d'Aix-en-Provence-les-Milles, Vitrolles et surtout Plan de Campagne l'une des plus importantes zones commerciales d'Europe (plus de 25 millions de clients par an).
 - le programme ITER à Cadarache, en cours de réalisation, conforte le dynamisme économique et l'augmentation de population du ressort.(à terme 10 à 15000 résidents) Le chantier a démarré en 2014 .Il s'agit d'un site sensible avec des transports de pièces hors gabarit qui ont nécessité l'adaptation des réseaux routiers entre Fos sur Mer et CADARACHE et la mise en service de moyens de transports spécifiques. La gendarmerie assure la sécurité des convois et du chantier.
 - CEA de CADARACHE.

Circulation et transports

Le ressort est traversé par trois axes autoroutiers majeurs :

- Paris - Marseille

- Barcelone - Montpellier - Nice
- Marseille - les Alpes.

Ils sont marqués par les importants péages de Lançon de Provence et La Barque, barrières sur les axes nord-sud et est-ouest. Ces voies sont identifiées comme des routes de la drogue et des produits contrefaits, mais aussi voies de passage de transports de marchandises en tous genres et notamment des matières dangereuses.

On recense en outre :

- l'aéroport international de Marseille-Provence sur la commune de Marignane
- le port de Fos-sur-Mer, part majeure des installations portuaires du Port Autonome de Marseille pour l'activité commerciale et premier port pétrolier de la façade méditerranéenne
- la gare T.G.V "Aix-en-Provence." mise en service en juin 2001
- la gare SNCF d'Aix-en-Provence en centre-ville avec une forte circulation de TER.

Tourisme

Il convient de souligner que l'ensemble du territoire avec sa façade maritime (côte bleue) et particulièrement la ville d'Aix-en-Provence avec des sites historiques et naturels très attractifs et des festivals réputés connaissent une forte activité touristique tout au long de l'année avec un pic en période estivale ce qui évidemment génère une activité judiciaire amplifiée en période de vacation.

Le TGI d'Avignon

L'Agence Régionale de Santé



L'agence Régionale de Santé intervient dans divers domaines :

- La prévention et l'éducation à la santé ;
- La santé publique et environnementale ;
- La sécurité sanitaire ;
- Les soins, qu'ils soient ambulatoires (médecine libérale de ville) ou hospitaliers (hôpitaux et cliniques) ;

- L'accompagnement médico-social des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées.

A travers le pilotage de la santé publique et la régulation de l'offre sanitaire et médico-sociale, elle contribue à réduire les inégalités territoriales en santé, à assurer un meilleur accès à des soins de qualité, à organiser les parcours de soins en fonction des patients et à favoriser une meilleure efficacité des dépenses de santé.

L'ARS travaille avec partenaires (préfectures, collectivité locales, assurance maladie, professionnels et acteurs de santé, etc.) à :

- construire une approche globale de la santé ;
- piloter la prévention, la santé publique et environnementale ;
- assurer la sécurité sanitaire ;
- organiser les soins et les services à la personne ;
- maîtriser les dépenses de santé.

Trois logiques guide l'action de l'ARS et en premier lieu, la démocratie locale, sa gouvernance associe les usagers et les acteurs de santé à la définition et la mise en œuvre de la politique de santé dans notre région. Par ailleurs, la proximité est également un élément clef du fonctionnement de l'agence qui est constitué d'une siège, basé à Marseille, et de délégations territoriales, localisées dans les six départements de notre région. Enfin, le décloisonnement des sujets est un enjeu majeur qui suppose une approche transversale de la santé : optimisation de l'offre, parcours du patient, démographie médicale, etc.

L'outil principal de l'Agence est le Projet régionale de santé qui comprend trois volets :

- un plan stratégique régional de santé, qui fixe les objectifs et les priorités de santé pour la région ;
- trois schémas régionaux d'organisation, qui prévoient les évolutions du système de santé dans l'ensemble des domaines d'action de l'ARS : la prévention, les soins, l'accompagnement et les prises en charge médico-sociales ;
- es programmes, qui précisent les modalités opérationnelles et articulent en pratique les mesures prévues par les schémas régionaux sectoriels.

Pôle Emploi



Les missions de Pôle Emploi

Dans le cadre de sa mission de Service public, Pôle emploi s'engage à garantir un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises :

- Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et participer au aux parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi ;
- Indemniser pour le compte du régime d'assurance chômage et de l'Etat ;
- Prospecter le marché du travail, développer une expertise sur l'évolution des emploi et des qualifications, procéder à la collecte des offres d'emploi, aider et conseiller les entreprises dans leurs recrutements, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi et participer à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle ;

- Recueillir, traiter, diffuser et mettre à disposition les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Le réseau de Pôle emploi sur le territoire de la CPA

5 agences sont présentes sur le territoire de la CPA : 1 agence sur Gardanne, Vitrolles, Pertuis et 2 agences sur Aix : Aix -Galice et Aix –Vallée de l'Arc, qui inclut l'agence de services spécialisés

Les Préoccupations majeures et l'intérêt pour la démarche

L'objectif du volet emploi et développement économique du contrat de ville consiste à réduire de moitié l'écart du taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, et plus particulièrement au bénéfice des jeunes. Cet objectif est visé à travers quatre axes de travail :

- Faciliter l'accès aux services publics de l'emploi pour les publics issus des Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- Garantir une mobilisation des politiques publiques de l'emploi en faveur des publics issus des QPV ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification et de formation dans les QPV ;
- Favoriser le développement de l'activité économique et la création d'entreprises dans les quartiers.

Pôle emploi a la conviction forte que cet objectif doit être poursuivi en développant le lien entre développement économique et emploi sur le territoire. A cette fin, Pôle emploi s'engage :

- A mobiliser les politiques publiques de l'emploi et particulièrement les contrats uniques d'insertion au bénéfice des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers de la politique de la ville
- A maintenir l'implantation de ses agences de proximité au plus près de ces quartiers, et à s'appuyer sur des relais existants pour permettre aux populations de se remettre en lien avec le service public de l'emploi
- A mobiliser son offre de service de façon appuyée en direction des quartiers prioritaires :
 - Par un accompagnement intensif des personnes en ayant le plus besoin : 34 conseillers sur le territoire de la CPA suivent les demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accompagnement renforcé en agence, d'un accompagnement global en collaboration avec le conseil général et d'un accompagnement intensif jeunes en individuel ou en collectif ;
 - Par des Interventions spécialisées sur l'orientation professionnelle ou l'évaluation (portées par les agences de services spécialisées) ;
 - Par des prestations d'accompagnement collectives dédiées aux jeunes : 2 Clubs ambition sont mis en place (Aix-en Provence et Vitrolles) ;
 - Par l'achat d'actions de formation pour les demandeurs d'emplois en fonction des spécificités et des besoins du territoire et en complémentarité de l'offre de formation du Conseil Régional ;
 - Par des dispositifs favorisant la mobilité des publics (plate-forme de mobilité, aides aux permis de conduire, aides à la mobilité dans le cadre de la formation, de la recherche ou de la reprise d'emploi).
- A accompagner le développement économique sur le territoire
 - En participant aux démarches de GPECT ;
 - En mettant en place des dispositifs dédiés pour les grands projets économiques ;
 - En Mobilisant les agences de proximité en charge des publics issus des quartiers sur ces grands projets ;
 - Par la mise en la mise en place de 30 Conseillers dédiés à la relation avec l'entreprise ;
 - Par la conclusion d'accords de partenariats/chartes avec les entreprises pour favoriser l'emploi de ces publics.

La CAF des Bouches-du-Rhône



La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville est issue d'un processus auquel la branche famille a été associée.

Le Plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est une véritable feuille de route en matière de cohésion sociale.

La circulaire du 15 octobre 2014 (s'appuyant sur la convention interministérielle, du 19 avril 2013) précise l'intervention des caisses d'allocations familiales pour chacune des orientations de la politique de la ville.

Les éléments posés dans la circulaire rejoignent des objectifs énoncés dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 de la branche famille signée en juillet 2013.

De fait, de par ses missions et ses champs d'interventions liés aux thématiques, aux territoires et aux publics concernés par les orientations de la politique de la ville, la CAF 13 s'engage à contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville au titre du droit commun.

Dans les Bouches-du-Rhône, la politique de la ville concerne 8 intercommunalités, 17 communes.

1. Les thématiques et objectifs dans le cadre de la politique de la ville

Les objectifs qui structureront les contrats de ville se déclinent selon trois principales thématiques :

- **Cohésion sociale** : réduire la pauvreté, tisser le lien social et la solidarité, répondre aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et personnes âgées, assurer l'accès aux droits et la citoyenneté.
- **Cadre de Vie et renouvellement Urbain** : améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires
- **Développement Economique et Emploi** : créer les conditions favorables afin de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires,

2. Des objectifs CAF 13 guidés par la COG et CPOG

Dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion les objectifs principaux sont :

- **Le développement volontariste de services aux familles qui incarnent l'universalité de la politique familiale** (mission de service public, cohésion sociale, correction des inégalités territoriales et sociales) avec notamment **un volet petite enfance** (création de solutions d'accueil dans les territoires les plus déficitaires et en direction des familles les plus pauvres), **un volet parentalité** (maillage du territoire, répondre aux mutations familiales, la monoparentalité), **un volet enfance-jeunesse** avec une réponse adaptée aux besoins des familles (accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs, développement e l'offre d'accueil).
- **Une politique de service aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles et impliquant une meilleure utilisation des services** (une simplification accompagnée d'une politique volontariste d'accès aux droits) avec notamment, **un volet choc de simplification et d'amélioration de la lisibilité de la CAF** (dématérialisation, réglementation simplifiée), **un volet détection du non recours et accès effectif aux droits** (Rdv des droits, accompagnement renforcé en cas de vulnérabilité, parcours généraux, comités d'usagers).

En outre, dans son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion, la CAF des Bouches du Rhône a décliné et réaffirmé les axes suivants notamment dans le cadre du schéma des politiques familiales et sociales :

- Amélioration de l'offre d'accueil du jeune enfant (collectif et individuel)
- Soutien à la fonction parentale
- Structuration d'une offre enfance jeunesse adaptée aux besoins des familles (contrats enfance jeunesse)

- Améliorer le parcours d'insertion des personnes et familles en situation de précarité
- Aider les familles confrontées à des événements ou difficultés fragilisant la vie familiale pour les thématiques liées au logement (impayés, décence), l'insertion, la parentalité.

Ces actions s'articulent notamment avec le **schéma départemental des services aux familles** signé le 19 décembre 2014 .

Ce Schéma se déclinera au sein de chaque contrat de ville signé.

Dans le cadre du plan d'accessibilité, la CPOG prévoit :

- La promotion des services dématérialisés au moyen d'un schéma directeur de dématérialisation
- D'organiser et piloter l'offre d'accueil notamment par la mise en œuvre de différents canaux d'accessibilité.

3. Des points de convergence

La CAF des Bouches-du-Rhône rejoint les objectifs généraux des contrats de ville à travers plusieurs axes de son action :

- **En direction d'un même public** : la famille, l'enfant, le jeune ;
- **Au travers de préoccupations partagées** : l'accès aux droits et aux services, la parentalité, la réussite éducative et la citoyenneté, l'habitat et le cadre de vie, l'accompagnement des publics les plus fragiles, la mobilisation des habitants aux actions entreprises en faveur de leur environnement, la mise en réseau des partenaires,
- **En développant une approche préventive des besoins** : par des offres de services, des accompagnements collectifs et individuels
- **En initiant une réponse concertée et adaptée des acteurs compétents tout en s'appuyant sur les structures et services existants.**

De fait, l'engagement global de la CAF 13 au sein des contrats de ville se fera en :

- Renforçant la lisibilité et la compréhension de sa politique,
- En participant au diagnostic, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville,
- En mobilisant et coordonnant les moyens disponibles en référence aux champs d'intervention et compétences de la CAF.

La CAF de Vaucluse



La politique d'Action Sociale Familiale de la CAF de Vaucluse permet, dans el respect des orientations nationales et de celles de son schéma directeur départemental, d'inscrire sn intervention dans le cadre des Contrats de ville selon les axes suivants :

- contribuer à concilier vie familiale, professionnelle et sociale ;
- participer à la réhabilitation de la fonction parentale et des liens familiaux ;
- faciliter l'accès aux droits ;
- favoriser l'amélioration du cadre de vie des familles ;
- impulser l'expression de la citoyenneté et l'implication dans l'environnement social.

Concernant le document de travail transmis et bien évidemment essentiellement en ce qui concerne Pertuis, globalement nous partageons les constats et les problématiques de ce territoire. La CAF de Vaucluse inscrira son action dans le cadre d'une politique d'objectifs concertés avec les autres partenaires. Pour ce faire, elle

mobilise :

- Ses Conseillers territoriaux grâce à leurs connaissances de terrain et les techniques d'intervention territoriales ;
- Ses divers agréments et outils financiers traditionnels : contractualisation enfance et jeunesse, agréments de projets sociaux, dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'organisation des temps péri et extra scolaires, etc.
- Subsidiairement et par un examen au cas par cas, le Conseil d'administration de la CAF de Vaucluse se prononcera sur les projets susceptibles de répondre à des besoins repérés par un soutien aux associations relevant de ses champs de compétence.

Enfin, la CAF de Vaucluse sera partie prenante de toute démarche d'évaluation du Contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et de conditions de vie de leurs occupants.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie



La Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône, organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, est, de par le volume des décomptes traités, la première Caisse d'Assurance Maladie de France.

Avec 1,9 millions de bénéficiaires, elle protège près de **95 % de la population** du département.

Acteur économique important, la CPCAM13 a versé en 2014 plus de **6 milliards d'euros de prestations** (*prestations en nature et en espèces, au titre des risques maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès*), édité 308 076 décomptes et réglé 9 777 437 jours d'indemnités journalières en maladie et maternité.

La CPCAM13 emploie 2 077 agents (*techniciens prestations, conseillers d'accueil, experts juridiques, statisticiens, informaticiens, ...*) et se place ainsi par l'importance de ses effectifs, parmi les premières entreprises du département.

La gestion du risque réside dans la maîtrise médicalisée de l'évolution des dépenses tout en améliorant l'état de santé de la population. Interlocuteur privilégié des 22 905 professionnels de santé du département, la CPCAM13 agit pour faire évoluer les comportements en termes de prescriptions et de consommation de soins afin de préserver notre système de santé.

Chaque année, et conformément aux priorités de Santé Publique définies nationalement, la CPCAM13 s'engage en matière de prévention et de **lutte contre les inégalités d'accès aux soins**.

Grâce à une politique dynamique d'action sanitaire et sociale, et à un budget dédié, elle accorde sous certaines conditions, des aides financières à ses assurés en difficulté économique, aux personnes victimes de maladie, d'accidents, de handicap ou encore en situation de dépendance.

Le montant total des dépenses d'aide sociale de la CPCAM des Bouches-du-Rhône s'élève en 2014 à 4 618 486 euros.

Elle contribue également, dans le cadre de ses missions, à l'obtention par les assurés les plus démunis d'une couverture santé. C'est ainsi qu'en 2014, elle a délivré 41 544 attestations d'aide à l'acquisition d'une

complémentaire santé.

Afin d'inciter les assurés à mieux protéger leur santé, la CPCAM13 organise et finance un certain nombre de dispositifs ciblés de prévention et de dépistage auprès notamment des populations les plus vulnérables :

- une visite de prévention dentaire M'T dents proposée aux enfants entre 6 et 18 ans ;
- un dépistage organisé du cancer du sein est proposé aux femmes de 50 à 74 ans ;
- un dépistage organisé du cancer du colorectal est proposé aux assurés de 50 à 74 ans ;
- une campagne de vaccination antigrippale pour les personnes de 65 ans et plus ou atteintes d'une affection de longue durée ont été invitées à se faire vacciner contre la grippe...

Financé par la CPCAM13, le Centre d'Examen de Santé de l'Assurance Maladie propose des bilans de santé gratuits à tous les assurés du régime général ainsi qu'à leurs ayants droit. 7 491 assurés ont pu en bénéficier en 2014.

La CPCAM13 propose une offre de services diversifiée et de qualité.

Elle développe son offre de services dématérialisés à destination de ses différents publics : plus de 505 800 internautes assurés bucco-rhodaniens ont déjà adhéré à « mon compte sur ameli.fr », plus de 19 867 professionnels de santé utilisent leur compte professionnel en ligne sur le site internet de l'Assurance Maladie www.ameli.fr et 112 000 employeurs sont inscrits sur Net-entreprises.fr leur permettant de déclarer les accidents de travail en ligne et d'envoyer de manière dématérialisée les attestations de salaire pour le calcul des indemnités journalières à verser à leurs salariés.

La CPCAM13 reçoit en moyenne 7 000 visiteurs chaque jour. Ses 80 téléconseillers répondent à environ 3 829 appels en moyenne au quotidien.

La CPCAM13 veille en permanence à la qualité du service rendu et en particulier aux délais de traitement des 188 000 demandes de remboursement et de paiement reçues chaque jour. Avec l'utilisation de la carte Vitale les remboursements se font sous une semaine.

La Caisse des Dépôts et Consignations



La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté du Pays d'Aix.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,

- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalable et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

AR HLM PACA et Corse



L'Association Régionale des Organismes Hlm des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (AR Hlm PACA & Corse), créée en 1975, assure la représentation territoriale du mouvement Hlm régional auprès des pouvoirs publics et des partenaires locaux, et contribue ainsi au développement professionnel et à l'action inter organismes. Ces missions s'articulent avec celles conduites au plan national par l'organisation professionnelle Hlm ; l'Association régionale est membre de la Fédération Nationale des Associations Régionales d'organismes d'habitat social (FNAR), composante de l'Union sociale pour l'habitat.

L'Association régionale entretient un partenariat permanent avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et, d'une façon générale, avec toutes les institutions régionales ou locales impliquées dans le secteur de l'habitat et du logement.

Les quartiers Hlm sont particulièrement concernés par la Politique de la Ville d'autant que la précarisation des

populations logées se renforce sur certains sites. L'enjeu principal est de parvenir à une meilleure intégration des quartiers Hlm dans la ville. Si l'ensemble des piliers du contrat de ville concernent le patrimoine Hlm et les ménages qui y vivent, l'axe majeur, qui concentre les préoccupations les plus prégnantes pour les sites de logement social, est celui relatif au cadre de vie et à la rénovation urbaine.

Des transformations profondes dans ces quartiers permettront d'améliorer la qualité de vie. Les projets de renouvellement urbain, au titre du nouveau programme national engagé, sont de nature à assurer une réelle requalification dans les QPV concernés, notamment pour le patrimoine Hlm, avec des organismes de logement social qui voient leur capacité financière de plus en plus contrainte en investissement ou en réhabilitation.

Des efforts en matière de gestion urbaine de proximité sont nécessaires sur les sites en projet de renouvellement urbain, afin de garantir la pérennité des transformations réalisées et d'assurer un fonctionnement optimal, mais également et surtout sur les sites qui n'en bénéficieront pas : dans ces derniers, l'absence de rénovation profonde doit être compensée par un renforcement des moyens de gestion et de la proximité. Les efforts consentis par les organismes Hlm pour une meilleure qualité du service rendu aux locataires doivent être conjugués avec les actions de l'ensemble des acteurs partenaires formalisées au sein des conventions thématiques et territoriales annexées au contrat de ville ; il s'agit de répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires en matière notamment de propreté, de traitement des déchets, de tranquillité résidentielle et de sécurité publique.

L'AR Hlm PACA & Corse souscrit aux objectifs formalisés en ce sens au sein du présent contrat et s'engage à contribuer dans la mesure de ses moyens, à l'ensemble des actions mises en œuvre conformément à ces objectifs.

Pays d'Aix Habitat



Dans le cadre de ce nouveau contrat de Ville, l'Office PAYS D'AIX HABITAT s'est fixé les priorités d'actions suivantes :

Qualité de service/Gestion du patrimoine

- l'amélioration de la qualité de service : engagement dans la démarche Quali'HLM ;
- la réhabilitation énergétique du patrimoine ;
- l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite ;
- la densification urbaine de certaines zones du patrimoine ;
- la résidentialisation.

Gestion sociale

- Assurer l'accueil des personnes défavorisées ou cumulant des difficultés économiques et sociales, et l'adapter à leurs besoins, par la mise en place d'un accompagnement spécifique, en partenariat avec les associations (sous-location, bail glissant, etc.) ;
- Poursuivre la politique d'accueil des populations jeunes ;
- Poursuivre la politique d'accueil des populations spécifiques, par la construction et l'aménagement de logements adaptés destinés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, sortie de CHRS, etc. ;

- Favoriser la mixité sociale et garantir de bonnes conditions de cohabitation entre les ménages ;
- Fidéliser les locataires en leur offrant la possibilité de réaliser leur itinéraire résidentiel par des mesures favorisant les mutations de logement.

13 Habitat



Depuis 95 ans, 13 Habitat est l'un des plus importants acteurs du logement social en France et le premier de la région PACA, avec 34 000 logements et plus de 120 000 locataires. Construire, rénover et entretenir le patrimoine sont les missions principales de 13 Habitat, présidé par Lionel Royer-Perreaut. Avec 20 agences réparties sur le département des Bouches-du-Rhône et à Marseille, l'Office HLM entend être au plus près de ses locataires.

Logements individuels et collectifs, résidences universitaires ou personnes âgées, rénovation de patrimoine ancien, revitalisation de quartiers : 13 Habitat est un acteur au savoir-faire multiple qui accompagne les politiques du logement des collectivités, avec le soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Par son activité, avec notamment la production de 1000 logements en 2015 et nombre de chantiers de rénovation urbaine à Vitrolles, Miramas, Aix ou encore Marseille, 13 Habitat est l'un des premiers employeurs du BTP sur le Département.

Dans sa volonté de rester toujours un pionnier innovant, 13 Habitat entend être le bailleur du XXI^e siècle en se plaçant dans une démarche autant sociale qu'environnementale

SACOGIVA



La SACOGIVA, Société Anonyme de Construction et de Gestion Immobilière de la ville d'Aix-en-Provence est une société d'économie mixte détenue majoritairement par la ville d'Aix-en-Provence (55%). Son actionnariat est également composé par deux acteurs privés oeuvrant pour le développement et la pérennité du logement social, Habitat en Région Services et la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse.

Elle a été créée en 1958 pour répondre au besoin de logements existants dans la ville d'Aix-en-Provence.

La SACOGIVA s'est développée principalement par la construction de logements locatifs sociaux et libres puis plus récemment, par la réalisation de programme d'accession à la propriété à prix maîtrisés.

Avec un patrimoine d'environ 2400 logements dont 1666 conventionnés, situés majoritairement sur Aix-en-Provence et plus récemment, dans quelques communes du Pays d'Aix (Trets, Peynier, Rognes, Pertuis, Peyrolles), la SACOGIVA est un partenaire essentiel de la Ville d'Aix-en-Provence.

Par ses programmes de construction et de réhabilitation de logements sociaux mais aussi par l'accession à la propriété à coûts maîtrisés, elle participe directement à l'accompagnement des parcours résidentiels des

habitants de la communauté d'agglomération d'Aix-en-Provence.

A partir de 1993, la SACOGIVA a élargi son champ d'action en s'engageant sur la constitution d'une offre de logements étudiants répondant à un véritable besoin pour la ville d'Aix-en-Provence et en favorisant le parcours résidentiel.

La SACOGIVA cherche à favoriser "l'accession à la propriété" avec une politique spécifique menée vis à vis de ses locataires.

La politique d'accession se veut partenariale, menée en collaboration avec les partenaires institutionnels et s'inscrit dans sa politique globale visant à accompagner les parcours résidentiels, à favoriser la mixité sociale et à construire une offre de logements adaptée à la demande existante.

Dans un contexte tendu, la SACOGIVA, à l'image des autres Entreprises Publiques Locales répond par des solutions innovantes pour maintenir un bon niveau de production.

La satisfaction des locataires est au coeur de sa stratégie, de ses choix et de son organisation. Par une implication dans le Pays d'Aix, elle répond aux enjeux du logement sur un territoire complexe dans un environnement tendu. Elle est une déclinaison efficace d'un partenariat public privé institutionnel dans un échange permanent de vues entre actionnaires et profitant d'une compétence technique forte portée par le GICEM.

Au cours des trois derniers exercices écoulés, 306 logements neufs ont été produits couvrant toute la palette des produits immobiliers (118 PLS/ 82 PLUS/ 26 PLAI/ 50 locatifs libres/ 90 logements en accession à prix maîtrisés et 6 locaux d'activités).

Malgré les difficultés conjoncturelles, continuer à bâtir et gérer des logements de qualité à un prix maîtrisé reste plus que jamais l'objectif majeur de notre société qui se déclinera dans le cadre des 3 piliers constitutifs du contrat de Ville.

L'intérêt général, véritable catalyseur de toutes nos actions, nous encourage à mettre chaque jour nos compétences au service du logement.

Etre attentif aux besoins et attentes des habitants du Pays d'Aix, c'est concilier toutes les dimensions de vie qui les animent. C'est en réponse à de nouveaux modes de vies et à la préoccupation alors novatrice de la mixité sociale que la SACOGIVA a développé toute l'étendue des métiers qu'elle exerce aujourd'hui.

Accompagner les habitants à travers la production de logements locatifs sociaux ou destinés à l'accession à prix maîtrisés, de logements étudiants dans un souci permanent de solidarité est au coeur de notre activité.

La SACOGIVA, acteur innovant, responsable et solidaire au service de l'immobilier dans toutes ses composantes, contribue, aux côtés de la Ville d'Aix-en-Provence, au dynamisme de son territoire tout en répondant aux attentes des citoyens.

Avoir l'esprit tourné vers demain et portée par l'ambition passionnante qu'est la recherche permanente de l'intérêt général, toutes les actions menées par la SACOGIVA sont empreintes de la responsabilité qui nous caractérise pour construire un territoire d'avenir.

ERILIA



Positionnement : un ancrage territorial fort

- Une compétence nationale avec une présence dans 10 régions, 37 départements et 276 communes
- Un patrimoine géré de 55 497 logements (dont 3 962 hébergements en foyer)
- 715 collaborateurs dont 493 au plus près de nos clients et des territoires

Indicateurs financiers : une solidité confirmée

- 359M€ de chiffre d'affaires
- 34,2 M€ de résultat net
- 48,7 M e d'autofinancement net
- 210 M€ investis dans la construction et les acquisitions
- 42,8 M€ de dépenses de maintenance du patrimoine

Production & développement : une stratégie de croissance sur le long terme

- 1 044 logements livrés dont 920 logements neufs et 124 logements en acquisition-amélioration
- 2 062 dépôts de dossiers de financement
- 1396 logements mis en chantier

Réhabilitation : un engagement soutenu

- 5 554 logements lancés en réhabilitation

Vente : un positionnement mainte nu

- 27 logements HLM vendus
- 42 logements construits et vendus en bloc

Gestion locative : des indicateurs maîtrisés dans un environnement défavorable

- Taux de vacance commerciale : 0,86%
- Taux de rotation : 8,5%
- Taux de dette locative : 5%
- Taux de recouvrement : 99,1%

Clientèle : une mission sociale affirmée

- 4 892 nouveaux locataires entrés en 2014
- 72% des familles entrées en 2014 disposent de revenus inférieurs à 60% des plafonds de ressources

LOGIREM



A propos du GROUPE LOGIREM

Le GROUPE LOGIREM gère un parc de 30 000 logements et développe en moyenne 800 nouveaux logements par an. Il se compose de 3 entreprises sociales pour l'habitat (ESH) :

Logirem, 22 000 logements sociaux en PACA et Corse.

Samopor, 29 résidences et foyers pour un total de 1 300 équivalents logements.

Un Toit pour Tous, 7 700 logements en Languedoc Roussillon dont 430 équivalents logements sous gestion (foyers).

Chiffres clés du GROUPE LOGIREM

73 000 personnes logées

30 000 logements locatifs gérés

37 résidences foyers

Une présence dans 150 communes de l'Arc méditerranéen

800 logements neufs livrés par an
550 collaborateurs
200 M€ injectés tous les ans dans l'économie, générant plus de 3 000 emplois.

A propos de la Fondation d'entreprise Logirem

La Fondation accompagne et finance des projets portés par des associations implantées dans nos résidences, dans les domaines de la culture et de l'éducation, de l'insertion économique et sociale, de la convivialité et du sport.

Son action se renforce chaque année et prend une dimension culturelle d'ampleur :

- plus de 800 projets soutenus depuis 15 ans,
- trois projets labellisés dans le cadre de Marseille-Provence 2013.

La Fondation a construit un partenariat durable avec le Ballet National de Marseille ou bien encore avec le Fonds Régional d'Art Contemporain.

A propos d'Habitat en Région, collectif pour le logement social

Adossé au groupe BPCE, l'association Habitat en Région est née de la volonté des Caisses d'Epargne et de leurs filiales HLM de se rassembler pour afficher une ambition nationale au service de l'habitat social. Il s'agit d'un collectif ouvert à tous les acteurs, filiales des Caisses d'Epargne ou non. Le collectif accompagne ses adhérents dans la nécessaire mutation de leur métier en leur apportant une vision prospective sur le logement, en favorisant le partage des bonnes pratiques et en nouant des partenariats avec l'extérieur. Il regroupe 20 ESH, 7 coopératives HLM et 1 EPL représentant 185 000 logements, 2 750 collaborateurs, 415 000 personnes logées.

DOMICIL



La Société DOMICIL est une Entreprise Sociale pour l'Habitat, propriétaire de 8000 logements sur les 6 départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur et 4 départements du Languedoc.

Filiale du CIL MEDITERRANEE, la société a été créée dans les années 70 à l'occasion de la naissance de la zone de Fos sur Mer, ses premières réalisations apparaissant sur les rives de l'Etang de Berre pour loger les salariés du pôle industriel en développement.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence, la société DOMICIL dispose d'environ 800 logements situés sur les communes suivantes :

- Aix en Provence
- Fuveau
- Gardanne
- Gréasque
- La Roque d'Anthéron
- Meyreuil
- Simiane Collongue
- St Paul lez Durance
- Trets
- Venelles
- Vitrolles

Elle est implantée sur les quartiers prioritaires de la Frescoule à Vitrolles et sur celui du Jas de Bouffan à Aix en Provence.

Au titre de la politique de la Ville, elle est partenaire des actions inscrites au contrat de ville intercommunal, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la médiation sociale et l'amélioration du cadre de vie.

Le Logis Méditerranée



Pour mener son action locale, Logis Méditerranée s'appuie sur la force et les expertises mutualisées du Groupe Logement Français dont elle est filiale, l'un des principaux acteurs du logement social en France. En 2014, Logis Méditerranée dispose d'un parc de 3419 logements sociaux un parc en augmentation de 28% entre 2009 et 2014. Ces logements sont répartis sur deux départements et 18 communes dont Aix-en-Provence (16 logements), Gardanne (15 logements) et Vitrolles (1658 logements) et 1807 logements au total sur le territoire de la CPA. Celui-ci constitue donc le premier territoire d'implantation de Logis Méditerranée dans les Bouches-du-Rhône.

Les perspectives de développement pour Logis Méditerranée de 2015 à 2018 prévoient une augmentation prévisionnelle du patrimoine de 643 logements.

Famille et Provence



famille &
provence
SOLUTIONS D'HABITAT

Famille & Provence est une entreprise sociale pour l'habitat, propriétaire et gestionnaire de 7 000 logements locatifs sociaux sur les départements des bouches du Rhône, de Vaucluse, et des Alpes de Haute Provence. La moitié du patrimoine de la société est implanté sur le Pays d'Aix et plus de 1 400 logements sont situés dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville. Acteur engagé depuis plusieurs années auprès des services politique de la ville pour l'amélioration du cadre de vie des locataires et des habitants de ces quartiers, Famille & Provence est donc partenaire des actions inscrites dans le cadre du contrat de ville intercommunal de la Communauté du Pays d'Aix et s'engage à signer cette convention communautaire.

Mistral Habitat



Présidente : En attente désignation à ce jour

Directeur Général : Benoit MONTINI

SIRET : 278 400 023 00026

APE : 6820A

Site Web : www.mistral-habitat.fr

IMPLANTATION :

Siège Social : 38 Bd Saint Michel 84000 AVIGNON (04.90.14.72.00)

6 Agences : Avignon, Cavaillon, Carpentras, Orange, Bollène, Apt

1 antenne : Pertuis

PATRIMOINE :

9106 Logements dont 7450 collectifs et 1656 individuels. 577 logements-foyers

68 communes et 3 départements :

Vaucluse (8906), Gard (140) et Bouches-du-Rhône (60)

PERSONNEL :

212 employés

BUDGET 2014: 102 M€

Investissement : 57 M€

Fonctionnement : 45 M€

PRODUCTION :

268 logements neufs livrés entre 2012 et 2014

SA Phocéenne d'Habitations



La Société PHOCEENNE D'HABITATIONS est une Entreprise Sociale pour l'Habitat, propriétaire de 14 000 logements sur les 6 départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

La PHOCEENNE D'HABITATIONS, héritière de la Société des Habitations Salubres et à Bon Marché, a été créée à la fin du 19^{ème} siècle ce qui en fait la deuxième plus ancienne société d'HLM de France.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence, la société PHOCEENNE D'HABITATIONS dispose d'un millier de logements situés sur les communes suivantes :

- Bouc Bel Air
- Cabriès
- Châteauneuf le Rouge
- Gardanne
- Gréasque
- Lambesc
- Pertuis
- St Cannat
- Trets
- Vitrolles

Elle est implantée sur le quartier prioritaire de Vitrolles Secteur Centre.

Au titre de la politique de la Ville, elle est partenaire des actions inscrites au contrat de ville intercommunal, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la médiation sociale et l'amélioration du cadre de vie.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence



Collectivité locale de l'entreprise, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence œuvre pour le rayonnement économique du territoire. Deux grandes ambitions guident son action pour la mandature 2011 – 2016 : une obsession l'entreprise, une conviction la métropole. Présidée par Jacques Pfister, la CCIMP dispose d'une assemblée élus pour cinq ans : 58 membres élus et 26 membres associés conjuguent leurs efforts pour défendre les intérêts des entreprises du territoire. Ils sont répartis au sein de 22 missions qui s'articulent autour des deux grands métiers de la Chambre : l'appui aux entreprises, l'appui au territoire.

- L'appui aux entreprises : accueillir, accompagner, conseiller les entreprises et les commerçants et repreneurs d'entreprise. Faciliter leur quotidien. Améliorer les pratiques des dirigeants, les aider à développer leur réseau professionnel. Leur proposer des méthodes et des outils de croissance, des rencontres business.
- L'appui au territoire : donner les moyens à Marseille Provence de devenir une grande métropole. Favoriser les conditions du développement économique et le jeu collectif autour des grands projets et dossiers sensibles (MP 2013, métropolisation, accessibilité du territoire...).

Dans le cadre de sa contribution au Contrat de Ville Communautaire de la CPA, la CCIMP, dans l'exercice de sa mission d'appui aux entreprises du territoire, se propose de :

- Faciliter la relation avec les entreprises, par l'intermédiaire de son Centre de relations clients, et favoriser le recours à ses services pour les formalités, les informations juridiques, la création-reprise-transmission, la performance commerciale, le recrutement et la formation.
- Contribuer au développement des TPE – PME en leur proposant des accompagnements collectifs ou individuels pour booster leur business ou conquérir de nouveaux marchés. Il s'agit de favoriser la reprise, professionnaliser les TPE-PME, améliorer les pratiques du dirigeant par une déclinaison de parcours d'accompagnement individuel ou collectif, par des réunions d'information, de sensibilisation sur les sujets relatifs à leur développement durable, à l'innovation, aux usages TIC, aux mesures fiscales-sociales-économiques les impactant, à leur développement commercial.
- Encourager l'innovation, de favoriser la croissance. La CCIMP va renforcer la pérennité des jeunes entreprises en les accompagnant dans leur activité. Elle les accompagne à chaque étape : création, reprise, jeune entreprise, financement.
- Anticiper les évolutions économiques et technologiques. Développer l'usage des TIC dans les entreprises.
- Accompagner la filière commerce : favoriser l'usage des TIC spécifiques pour le commerce de proximité, animer des actions de sensibilisation et d'accompagnement adaptées aux commerces de proximité, impulser la création d'associations de commerçants, renforcer la professionnalisation des commerçants.
- Aider les entreprises dans leur problématique de recrutement en valorisant les filières métiers, l'alternance et en accompagnant les demandeurs d'emploi dans leur retour vers l'emploi.
- Répondre aux besoins de formation avec le Groupe Ecole Pratique qui propose des programmes d'enseignement supérieur (du Bac pro au Bac+5) et des programmes de formation continue.

La CCIMP dispose de deux implantations en proximité des entreprises sur le Pays d'Aix : une boutique dédiée aux commerces et TPE en centre ville et un Hôtel PME sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence. Ces espaces d'accueil sont mis à disposition des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aix-en-Provence (Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy et Beisson) ainsi que ceux des villes de Gardanne et de Vitrolles afin d'informer, d'orienter et de les accompagner dans de leurs démarches entrepreneuriales.

En tant que E-CCI elle les orientera également vers l'usage du site CCIMP.COM sur lequel ils pourront avoir

accès aux boîtes à outil du créateur, du dirigeant...et à d'autres informations qui faciliteront leurs démarches.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône¹



Avec plus de 220 entreprises et près de 400 emplois, le secteur de l'Artisanat représente une part importante de l'économie des territoires de la nouvelle politique de la ville (territoires prioritaires uniquement).

Par ses missions régaliennes et les dispositifs qu'elle déploie dans les 3 piliers fondamentaux du contrat de ville du Pays d'Aix, la CMA13 s'inscrit en tant que partenaire de droit commun :

- **Sur le développement économique et l'emploi**, la CMA13 accompagne les entreprises de la création à la transmission de leur savoir-faire : parcours créateur, formations courtes, aide au développement et au recrutement, etc.
- **Sur la cohésion sociale**, la CMA13 valorise le secteur des métiers auprès des jeunes comme une voie d'ascension sociale et les aide à trouver leur place dans le marché de l'emploi (interventions dans les collèges, métierama, mise en relation entreprises/apprentis).
- **Sur le cadre de vie et la rénovation urbaine**, la CMA13 intervient enfin au travers de différents outils d'urbanisme pour le maintien de l'artisanat et des services de proximité aux habitants de ces territoires, garantissant ainsi le lien social et la qualité du cadre de vie

L'association du Pôle commercial de la Pioline



L'Association de la Pioline regroupe 129 entreprises sur le Pôle Pioline. Son président est Maurice Farine. L'Association gère la sécurité, les illuminations de Noël et également la communication du Pôle.

Elle permet de contacter toutes les entreprises se situant sur le Pôle sur différents sujets. Une réunion du Comité de Direction a lieu tous les 2 ou 3 mois et une Assemblée Générale des propriétaires une fois par an afin de valider les comptes, le budget et les projets.

¹ Vu la Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 portant réforme des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, et du Décret n°2014-1433 du 1^{er} Décembre 2014 portant création de la chambre de métiers et de l'artisanat de région PACA

L'association du pôle d'activité d'Aix-en-Provence



Régie par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 et l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004, l'Association Foncière Urbaine des entreprises du Pôle d'Activités d'Aix en Provence a pour mission la gestion du patrimoine foncier, l'animation et la communication des entreprises.

Pour la réalisation de sa mission, l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix en Provence a mis en place plusieurs outils :

- Une gouvernance qualifiée composée de 29 administrateurs, propriétaires et exploitants. Président du Conseil d'Administration : Frédéric Blanchard
- Des réseaux efficaces : l'Association des Entreprises est représentée aux Conseils d'Administration de structures économiques telles que le Conseil de Développement, Pays d'Aix Développement, l'Office de Tourisme, La Mission Locale, ...
- Des commissions de travail auxquelles sont associées les collectivités locales et les administrations : Mairie d'Aix, Communauté du Pays d'Aix, Conseil Départemental, Conseil Régional PACA, ADEME, ...

Parmi les thèmes des commissions de travail :

- Sécurité
- Environnement et cadre de vie
- Accessibilité et déplacements
- Entretien et réhabilitation
- Extension du Pôle d'Activités d'Aix en Provence
- Animation et communication

Quelques chiffres :

- 600 hectares
- 1 340 entreprises
- 25 600 emplois

Principaux Secteurs d'Activités :

SERVICES AUX ENTREPRISES

- 64 % des entreprises
- 68 % des emplois

INDUSTRIE

- 10 % des entreprises
- 9,5 % des emplois

COMMERCE

- 19,5 % des entreprises
- 14 % des emplois

CONSTRUCTION

- 6,5 % des entreprises
- 8,5 % des emplois

Dates clés

1968 : Installation des premières entreprises

24 Août 1970 : Acte officiel de naissance de la zone industrielle.

1972 : Création de l'Association des Entreprises de la « ZI des Milles ».

1975 : Création de la ZAC de Pichaury qui marque l'implantation de l'activité tertiaire (75ha)

Début des années 80 : L'extension de la zone industrielle répond plus à une logique de développement économique qu'au souci initial d'éviter l'asphyxie du centre ville.

En 1981, création d'un lotissement artisanal (5 ha).

En 1982, extension de la Zac des Milles (40 ha) et en 1986 extension de Pichaury.

1989 : Création de la Zac de la Robole (17ha) qui porte à 147 hectares les surfaces affectées aux activités tertiaires.

A la fin des années 80, la « zone industrielle » est pratiquement pleine et les zones tertiaires de Pichaury et de la Robole sont à un stade de commercialisation très avancé.

1991 : La ZAC du Parc de la Duranne est lancée en continuité avec les zones d'activités existantes. Bien plus qu'une nouvelle zone d'activités, elle constitue un centre de vie intégrant des fonctions de type urbain : habitat, commerces, services, loisirs.

La même année, la Zac Eiffel, nouvelle zone à vocation industrielle voit le jour.

2000 : Quartier de Lenfant, dans le prolongement de Eiffel, qui est dédié aux activités industrielles et commerce de gros.

2001 : Les Associations de Pichaury – Robole - Duranne et des Milles fusionnent pour former « l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence ».

2010 : création de la Zac de Lenfant (18 ha)

Le groupement des entreprises de Pertuis et de ses environs



Le rôle du GEPE accompagner le développement du territoire:

- Regrouper et valoriser les PME/TPE (Artisans, Commerçants, Industriels, Professions libérales, Agriculteurs...) en diffusant des informations
- Promouvoir le partage d'expériences, développer la solidarité et le réseau grâce à des rencontres et des ateliers thématiques
- Mettre en contact les entreprises avec les acteurs d'accompagnement (Pépinières, conseillers, financeurs, acteurs privés...)
- Représenter les entreprises auprès des collectivités locales et territoriales afin de défendre leurs intérêts
- Mettre en liens les entreprises du territoire

(Structuration de filière, développement de la zone d'activité de Pertuis, mise en avant des besoins collectifs des entreprises...)

Le rôle du GEPE accompagner le développement des entreprises :

- Assurer une permanence pour l'accueil des entreprises à la pépinière innovante de Pertuis les mercredis matin et à l'espace de co-working l'Etable les lundis et mardis;
- Accompagner et soutenir les entreprises du sud Luberon et de la Vallée de la Durance
- Accueillir, écouter, conseiller, offrir une expertise (coaching, mise en relation, reprise d'entreprises...)
- Aider à mieux gérer la vie et le développement économique de l'entreprise

Qui sommes-nous ?

- Une association loi 1901 créée en 1985 qui regroupe un collectif d'entrepreneurs ayant pour objectif de mettre en valeur le territoire
- Un Générateur de projets collectifs dont le but est d'encourager le partage de bonnes pratiques, la mutualisation (expériences, savoir-faire, besoins...)
- Un animateur des acteurs économiques du bassin d'emploi de Pertuis, du Sud Lubéron et de la Vallée de la Durance

Notre mission :

- Valoriser les entreprises du territoire
- Accompagner et promouvoir les jeunes entreprises et les créateurs
- Créer un réseau d'affaires et une dynamique de groupe
- Réunir, Fédérer, Promouvoir, Informer

Nos actions :

- Déjeuners, ateliers thématiques (thèmes: Réseaux sociaux, haut-débit, formation professionnelle, ANI, stratégie commerciale...) et Soirées Réseaux
- Challenges GEPE Talents d'entrepreneurs 2015 et Trophées GEPE entreprendre 2015

- Forum Création d'Entreprises et Forum des Métiers
- Manifestations festives et sportives (Fête de la musique au Château de Clapier, Sport et entreprises 2015, soirée remise des prix des challenges, soirée de Noël...)

VITROPOLE



VITROPOLE ENTREPRENDRE a été créée par la volonté de chefs d'entreprises qui souhaitent se voir développer davantage l'activité économique de notre territoire. La multiplication des manifestations organisées vise à dynamiser le territoire économique et ainsi à maintenir et développer l'emploi sur le territoire.

Nos objectifs se veulent ambitieux et doivent avant tout permettre à nos adhérents de développer leur business de proximité. Ceci passe par une découverte de l'activité économique du territoire et des échanges d'expériences et d'informations, permettant de fédérer les entreprises autour d'actions communes.

VITROPOLE ENTREPRENDRE est un acteur incontournable du territoire économique de l'est de l'étang de Berre, qui travaille en lien étroit avec les institutionnels pour promouvoir cette zone.

Vitropole Entreprendre met en place de nombreuses manifestations réunissant les chefs d'entreprise et convie les acteurs de l'emploi afin de faciliter le contact avec les entreprises.

Vitropole Entreprendre organise régulièrement des visites d'entreprises pour les collégiens ce qui leur permet de découvrir le monde de l'entreprise et de les sensibiliser notamment aux métiers de l'industrie, porteurs d'emploi.

Nous participons aux forums emploi organisé sur le territoire et présentons nos parcs d'activités aux demandeurs d'emploi.

La Mission Locale Est étang de Berre effectue des permanences hebdomadaires en nos locaux, ce qui permet aux jeunes de se rapprocher du monde de l'entreprise.

Nous mobilisons des chefs d'entreprises qui parrainent des jeunes suivis par la Mission Locale.

Nous ne manquons pas de relayer auprès des entreprises les informations concernant les mesures d'aide à l'embauche.

Vitropole Entreprendre entretient des relations étroites avec tous les acteurs institutionnels du territoire.

Le SMITEEB



Le Smiteeb, (Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre) est un syndicat mixte de type SRU dont les adhérents sont le Département des Bouches du Rhône, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, la communauté du Pays d'Aix et la communauté d'Agglomération Agglopoie Provence. Il assume les compétences d'autorité organisatrice de transport sur son territoire qui regroupe 8 communes de l'est de

l'Etang de Berre dont Vitrolles. Il regroupe une population de 142 000 habitants sur une superficie de 193 km².

La structure socio-économique de la population du territoire du Smitteeb est constituée d'une part importante de catégories sociales défavorisées. Ceci rend cette population particulièrement vulnérable à l'évolution du coût des transports.

L'absence d'une offre de transport public de substitution forte, coordonnée et intégrée, fait peser à terme sur ce territoire le risque de tensions sociales qui pourraient affecter l'économie du secteur en touchant directement l'employabilité de ses habitants.

Avant que le coût des déplacements domicile-travail ne devienne financièrement de plus en plus difficilement supportable pour une part importante des habitants du secteur, il est apparu urgent de se doter d'un système de transport public de substitution pertinent. C'est dans ce cadre que le Smitteeb met en œuvre un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui reliera en septembre 2016 Marignane aux Pennes Mirabeau en passant par Saint Victoret et Vitrolles. Il prend sa plus grande dimension, notamment au niveau des quartiers des Pins et de la Frescoule à Vitrolles, avec la possibilité de proposer des solutions de déplacement efficaces et à coût réduit pour les personnes les plus en difficulté pour se déplacer.

Le Smitteeb porte également le projet (en cours d'étude) de prolongement du BHNS jusqu'à la zone d'activités des Florides à Marignane (zone d'emplois) et à Plan de Campagne (zone commerciale et de loisirs).

Parallèlement, depuis 1997, le Smitteeb a mis en place un dispositif spécifique de prévention des délinquances et de sécurisation de son réseau de transport. 9 agents de médiation sont ainsi recrutés dans le cadre d'un dispositif d'insertion par l'économique. Ce dispositif consiste à recruter des personnes éloignées de l'emploi en contrats aidés pendant 24 mois afin d'exercer le métier d'agent de prévention et de médiation sur le réseau. Une formation qualifiante au titre professionnel de conducteur de voyageur leur est dispensée au cours du dernier trimestre du contrat aidé. Les agents sont ensuite recrutés par le délégataire du réseau de transport pendant 12 mois après validation du permis de transport en commun.

Les missions des médiateurs sont :

- d'assister le conducteur dans sa fonction de receveur,
- d'assurer les accompagnements sur les lignes pour maintenir un climat serein et sécurisant dans les bus,
- de participer à l'amélioration de la qualité de l'offre de service (informer, accueillir, orienter, accompagner, aider la clientèle)

Un travail de médiation en direction de publics spécifique est également réalisé. Il vise à favoriser la communication et la relation avec les groupes afin que les règles soient respectées sur le réseau de transport. Des actions d'animation sont aussi développées en partenariat avec les relais locaux tels que les établissements scolaires et les structures d'animation socio-éducatives. Les objectifs sont entre autres de favoriser la discussion et l'échange, expliquer les règles, sensibiliser le public aux conséquences des actes posés

La Fondation Vasarely



Inauguré en 1976, le Centre architectonique d'Aix-en-Provence est le noyau du projet de Victor Vasarely. Conçu par Vasarely avec la collaboration des architectes Jean Sonnier, Dominique Ronsseray et Claude Pradel-Lebar, le bâtiment de 5 000 m² est un exemple d'intégration de l'art dans l'architecture, pour réaliser « la Cité polychrome du bonheur ».

Seize modules hexagonaux sont imbriqués dans un gigantesque jeu de construction utilisant la technologie et

les matériaux privilégiés par le mouvement moderne. Cette structure alvéolée présente 44 intégrations architecturales monumentales, dont le fil conducteur est l'art optique.

Outre la présentation des œuvres monumentales de Vasarely, la Fondation propose des expositions temporaires d'art contemporain sur les interactions entre l'œuvre et le public. Elle s'ouvre à des colloques, concerts et privatisations d'espaces tout au long de l'année.

Au cœur de ce bâtiment lumino-cinétique, petits et grands se laissent transporter par les intégrations architectoniques. Univers troublant de l'illusion optique où formes, couleurs et lignes se superposent, se mélangent, s'inversent, entraînant les publics dans des jeux de découvertes ludique.

Le Festival d'Aix-en-Provence



Chaque année depuis 1948, le Festival d'Aix-en-Provence s'attache à présenter un programme de grande diversité : productions d'opéra, œuvres de jeunesse et célèbres opéras de Mozart, créations contemporaines, redécouverte de chefs-d'œuvre baroques, opéras de chambre, sans oublier d'exceptionnelles affiches de concerts. C'est grâce à cette variété de sa programmation que le Festival gagne un public toujours plus enthousiaste et plus nombreux, avec plus de 81 000 spectateurs en juin et juillet 2014, et qu'il remporte cette même année à Londres le prix de « Meilleur Festival de l'année » aux International Opera Awards, après avoir été nommé « Ambassadeur européen de la culture » par l'Union européenne en 2013.

En encourageant l'émergence des jeunes talents, le Festival d'Aix a résolument ouvert de nouveaux horizons dans les domaines de la création artistique. Il entend ainsi faire vivre l'opéra dans le monde contemporain et l'entraîner sur les scènes nationales et internationales les plus prestigieuses. En 2014, l'Académie du Festival d'Aix a fêté son 17^e anniversaire avec plus de 250 jeunes artistes venus du monde entier, dont la présence a métamorphosé cette manifestation en un extraordinaire théâtre d'échanges et de passion partagée pour l'opéra et la créativité... Parmi eux, 90 instrumentistes issus des quatre coins de la Méditerranée sont venus participer à l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée, qui fait aujourd'hui partie intégrante du Festival et lui ouvre de nombreuses perspectives pour développer des projets avec les acteurs culturels du pourtour méditerranéen. Reconnu pour son excellence, le Festival d'Aix-en-Provence est devenu, au cours de ces dernières années, un lieu d'innovation unique : actions éducatives et programmes de sensibilisation innovants et à forte portée, innovation artistique avec la participation d'artistes visuels contemporains et innovation culturelle à travers un réseau de collaborations exceptionnel.

Charlie Free



Créée en 1989 à Vitrolles, l'association Charlie Free a pour objectif la promotion des musiques jazz. Installée depuis 1995 dans la minoterie du Domaine Fontblanche, devenue « Moulin à Jazz », l'association Charlie Free y organise ses activités.

- Une saison de concerts :

Entre octobre et juin, elle met en avant des musiciens confirmés venus de tous horizons ainsi que de jeunes pousses du jazz régional, hexagonal ou européen.

- Un festival, le Charlie Jazz Festival :

Créé symboliquement en 1998. Trois soirées hautes en couleur et en convivialité, rassemblent des figures emblématiques de cette musique (Archie Shepp, Michel Portal, Carla Bley, Art Ensemble of Chicago, Charles Lloyd, Dave Holland, Avishai Cohen, Joshua Redman ...) comme la jeune création contemporaine. Au fil des éditions, ce festival de jazz s'est établi comme l'un des plus prisés de la région aussi bien pour la qualité de sa programmation que pour l'écrin enchanteur et idéal du domaine.

- Des actions artistiques :

Des interventions pédagogiques en écoles, collèges et lycées ainsi que des formations (ateliers de pratique collective, résidences, master-class ...). Charlie Free est aussi une association qui s'implique dans divers partenariats avec les structures culturelles vitrollaises (école de de musique, cinéma Les Lumières, bibliothèques George Sand & Georges Brassens) et qui est à l'initiative d'actions pédagogiques en direction des jeunes publics (sensibilisation aux musiques improvisées dans les collèges des Bouches-du-Rhône notamment).

CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX 2015 - 2020

